



Conditions Particulières pour le Service internet Scarlet

Les présentes Conditions Particulières s'appliquent au Service Internet Scarlet. Elles font partie du Contrat entre le Client et Proximus, tel que défini dans les Conditions Générales. Elles sont complémentaires aux Conditions Générales. En cas de contradiction, les Conditions Particulières prévalent sur les Conditions Générales. Il vous est recommandé de garder une copie de ces Conditions Particulières.

1. Droits et obligations spécifiques de Proximus

- 1.1 Proximus s'engage à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour assurer à ses Clients l'accès au Service, y compris via WiFi, et la sécurité du réseau. Toutefois, Proximus ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, sur la capacité du Service à répondre aux attentes ou aux besoins du Client, ni quant au fonctionnement sans erreur ou sans interruption du Service.
- 1.2 Proximus a le droit de modifier l'adresse e-mail qu'elle a attribuée au Client pour des raisons techniques, opérationnelles ou légales ou à la demande du Client à condition que cela soit techniquement possible. Si le Client n'utilise pas l'adresse e-mail que Proximus lui a attribué pendant une durée de 3 mois, Proximus se réserve le droit de supprimer cette adresse e-mail. Proximus ne sera redevable d'aucune indemnité au Client en cas de suppression ou de modification de l'adresse email, conformément à cet article.
- 1.3 Dans le cadre du Service faisant l'objet du présent contrat, Proximus ne met pas en place des procédures dans le réseau fixe qui visent à prioriser, ralentir ou à autrement influencer le trafic. Proximus garantit que des éventuelles mesures qu'elle serait amenée à mettre en place pour éviter une saturation ou sursaturation de son réseau ne peuvent conduire à une différenciation du trafic entre les utilisateurs et/ou les services qui forment l'objet du présent contrat. Les procédures mises en place par Proximus afin d'éviter une (sur)saturation de son réseau sont publiées sur son site internet.
- 1.4 Proximus garantit que les Logiciels et tous les éléments que Proximus a mis à la disposition du Client respectent les droits des tiers.

2. Droits et obligations spécifiques du Client

- 2.1 Le Client est tenu d'utiliser le Service et tout l'équipement en relation avec le Service en tant que personne prudente et raisonnable et ne perturbera pas le bon fonctionnement du Service des autres utilisateurs. Le Client respectera les Conditions d'utilisation d'un accès à Internet par le biais du réseau de Proximus, telles que publiées sur www.scarlet.be qui reprend les règles d'utilisation. Ces conditions font partie intégrante du Contrat.
- 2.2 Le Client s'engage à faire un usage normal du Service et à utiliser le Service exclusivement pour son propre usage.

3. Règles d'utilisation en cas diffusion de contenu sur Internet

Proximus peut être amené à bloquer certains contenus, conformément aux « Conditions d'utilisation d'un accès à Internet par le biais du réseau de Proximus », publiées et disponibles sur le site www.scarlet.be.

4. Volume et vitesse Internet

- 4.1 Si le Client dépasse le volume Internet compris dans le prix du Service choisi, la vitesse maximale du Service sera diminuée par Proximus jusqu'à la fin du mois calendaire en cours. Un relevé des volumes appliqués et des vitesses adaptées par Service est disponible sur www.scarlet.be.
- 4.2 Les vitesses de téléchargement annoncées sont des vitesses maximales. Elles ne sont pas atteintes par tous les clients dans la pratique. La vitesse de téléchargement à votre domicile dépend des conditions d'utilisation (par exemple, l'installation informatique du Client, le trafic, le nombre de clients connectés, les conditions du réseau, le type de connexion, ...). Ces facteurs doivent être optimaux pour pouvoir surfer à la vitesse maximale.

5. Responsabilité de Proximus

- 5.1 Proximus s'engage à activer le service dans le délai fixé dans la lettre de confirmation adressée au Client.
- 5.2 Proximus ne peut être tenue responsable du contenu des communications ou des messages, ni du retard que ces communications et messages subissent en transitant par le réseau de Proximus ou du retard pour avoir accès au site web du client. Proximus décline toute responsabilité pour les virus, les e-mails indésirables, les intrus pénétrant votre ordinateur via des portes non surveillées ou d'autres formes de criminalité informatique perpétrée par des tiers.



Conditions Particulières pour le Service internet Scarlet

- 5.3 Proximus ne peut être tenue responsable des services proposés par des tiers et accessibles par l'intermédiaire du réseau, ni de la facturation et des transactions qui en découlent. Le Client accepte que Proximus n'agisse qu'en tant qu'intermédiaire et n'est pas partie aux contrats conclus entre un tiers et le Client.

6. Adresse e-mail et espace web

En cas de résiliation du Contrat, le Client peut continuer à utiliser l'adresse e-mail jusqu'à 18 mois après la date de résiliation du Contrat auquel est associée cette adresse e-mail. Au-delà des 18 mois, le Client ne doit pas prendre d'action supplémentaire et il peut continuer à utiliser l'adresse e-mail. Proximus se réserve le droit, dans le futur, conformément à la législation en vigueur, de demander explicitement au Client s'il souhaite continuer à bénéficier de cette facilité et de facturer des frais pour cette prolongation. Dans ce cas, Proximus contactera le Client sur son adresse e-mail attribuée au minimum 3 mois à l'avant pour connaître son choix et détailler les conditions de la prolongation. Les Clients utilisant l'espace web prévus dans leur abonnement Internet conservent leur accès pour adapter les données qui y sont enregistrées. L'espace web reste accessible pendant 6 mois après la date de résiliation.